

Changement climatique : SNCF, EDF... Le Maire met la pression sur les grandes entreprises d'Etat

Le ministre de l'Economie a annoncé trois mesures ce jeudi dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, dont la création de prêts verts garantis par l'Etat. Bruno Le Maire a néanmoins fermé la porte à tout soutien financier de l'Etat, l'heure étant « à l'économie de la dépense publique ».



« Il n'y aura pas d'argent public : l'heure est à l'économie de la dépense publique, donc inutile de toquer à la porte du ministère des Finances, elle est fermée », a averti Bruno Le Maire, ce jeudi (Photo d'illustration). (Crédits : POOL)

Inondations dans les Hauts-de-France, vents violents, tornade, pluies torrentielles... Le gouvernement semble décidé à prendre les entreprises par la main, dans le cadre de la transition écologique. Ce jeudi, les ministres Bruno Le Maire et Christophe Béchu ont tenu une conférence de presse au terme d'une réunion avec « *les représentants des filières économiques ainsi que des organisations syndicales pour lancer les travaux sur l'adaptation des entreprises au changement climatique* ».

« *Le changement climatique est déjà là, a acté le locataire de Bercy. (...) [Les catastrophes climatiques] créent des souffrances pour nos compatriotes. (...) Nous ne pouvons pas attendre, et il ne suffit pas de fixer des grands plans : il faut prendre des décisions immédiates (...) afin d'anticiper pour protéger et faciliter la vie de nos compatriotes.* »

Coup de pression sur la SNCF, EDF et RTE

Bruno Le Maire a mis l'accent sur trois mesures. Il a notamment mis en exergue la nécessité pour les transports publics et les entreprises énergétiques « *d'être résistants au changement climatique* ».

« *Je demande donc que toutes les grandes entreprises publiques, je pense à la SNCF, EDF, RTE, nous fournissent d'ici fin 2024 un plan détaillé d'adaptation au changement climatique* », a-t-il exigé.

« *Je ne veux pas que ces équipements vitaux puissent être menacés par des fortes chaleurs, des inondations et des tempêtes*, a-t-il justifié. *Nous devons planifier les décisions, les travaux, les investissements correspondants.* »

« *Je souhaite que cette commande ferme inspire les autres entreprises* », a-t-il asséné, *ciblant frontalement les PME.*

Pour accompagner les entreprises, sur le plan financier, Bruno Le Maire s'est voulu ferme, dans un contexte de dépenses publiques maîtrisées : « *Il n'y aura pas d'argent public : l'heure est à l'économie de la dépense publique, donc inutile de toquer à la porte du ministère des Finances, elle est fermée* ».

Ainsi, l'État va garantir deux milliards d'euros de « *prêts verts* » aux entreprises pour faciliter leur adaptation au changement climatique et la transition écologique. « *Ils pourront aller jusqu'à deux milliards d'euros* », a détaillé Bruno Le Maire.

Des prêts verts garantis

Dans le détail, il sera possible de demander ces prêts, auprès de la Bpifrance, à partir de mars pour les plus importants - plus de 200.000 euros - et à partir de juillet pour les prêts inférieurs à cette somme, a spécifié le ministre devant les représentants des acteurs économiques réunis à Bercy pour une journée consacrée à l'adaptation au changement climatique.

« *Il faut que nos administrations soient exemplaires en la matière : je refuserai désormais tout investissement public qui ne prendra pas en compte le changement climatique (...) sans quoi, c'est de l'argent jeté par les fenêtres* », a lâché Bruno Le Maire, ce jeudi.

Le ministre de l'Economie a ensuite énuméré les différentes données nécessaires à prendre en compte en amont d'un investissement : « *Eviter la surchauffe dans les locaux* », « *limiter l'accumulation de chaleur dans la journée* », etc.

« *Il est beaucoup moins coûteux de nous adapter maintenant que de réparer ou de réagir demain* », a-t-il résumé.

Ces annonces interviennent alors que l'observatoire européen Copernicus a annoncé ce jeudi avoir décelé un nouveau record de chaleur : la planète a connu sur une période de 12 mois un réchauffement de plus de 1,5°C par rapport au climat de l'ère préindustrielle. Sur la période allant de février 2023 à janvier 2024, la température mondiale de l'air à la surface du globe a été de 1,52°C supérieure à la période 1850-1900. Et avec une température moyenne de 13,14°C, janvier 2024 a été le mois de janvier le plus chaud jamais enregistré depuis le début des mesures, selon les données du réseau européen.

La chaleur responsable de 5.000 décès ?

Plus de 5.000 personnes sont mortes à cause de la chaleur en France pendant l'été 2023, marqué par des canicules plus tardives que la normale, a annoncé ce jeudi l'agence de santé publique. « *Trois décès sur 100 observés pendant l'été sont attribuables à la chaleur, ce qui représente un peu plus de 5.000 décès* », a résumé lors d'une conférence de presse Guillaume Boulanger, chercheur à Santé publique France.

Cette estimation - qui s'établit précisément à 5.167 décès - concerne tout l'été 2023 et non seulement les quatre épisodes de canicule. Sur ces seules périodes, environ 1.500 décès sont attribués à la chaleur, soit un sur dix. Cet été reste, malgré de longues périodes de temps maussade, le quatrième le plus chaud jamais observé en France - les premières mesures remontant à 1900 - dans un contexte marqué par une accélération mondiale des canicules sur fond de réchauffement climatique.

Les canicules de 2023 avaient notamment été marquantes pour le caractère tardif de deux d'entre elles : la plus longue en août, puis une dernière en septembre. Telle que mesurée par Santé publique France, la mortalité liée à la chaleur est à l'un des niveaux les plus élevés des dernières années. Il est seulement moindre aux 7.000 décès enregistrés l'année précédente, en 2022, et reste loin des 15.000 morts attribués à la canicule exceptionnelle de 2003.

(Avec AFP)

Publié le 8 février 2024 – La Tribune